

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE SHIPPAGAN

DATE : Le 7 novembre 2011

HEURE : 19 h

PRÉSENCE : Jonathan Roch Noël Patrice-Éloi Mallet Rémi Hébert
Jean-Marc Mallet Bernice Doiron Chiasson Mireille Caron
Wilfred Gaudet

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Joanne Richard Nathalie Robichaud

POINTS À L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion

Le maire ouvre la réunion à 19 h et souhaite la bienvenue aux citoyens et citoyennes. Il demande que les points 8. e) 1^{re} lecture par son titre – Arrêté Corporation d'amélioration du Centre-ville – Budget 2012 et f) 2^e lecture par son titre – Arrêté Corporation d'amélioration du Centre-ville – Budget 2012 soient ajoutés à l'ordre du jour.

2. Divulgence de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal

i) Réunion ordinaire publique ordinaire le 3 octobre 2011

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet que l'on adopte le procès-verbal de la réunion publique ordinaire du 3 octobre 2011 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ii) Réunion urgente publique le 11 octobre 2011

Il est proposé par le conseiller Wilfred Gaudet et appuyé de la conseillère Bernice Doiron Chiasson que l'on adopte le procès-verbal de la réunion publique urgente du 11 octobre 2011 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi du procès-verbal

Aucun suivi

6. Correspondance

La secrétaire municipale procède à la lecture du rapport de la GRC pour le mois de septembre 2011.

7. **Rapport des comités et suivi**

a) **Finance et Infrastructure**

i) **Approbation des états financiers au 30 septembre 2011**

Le Conseil municipal ayant pris connaissance des états financiers pour la période se terminant le 30 septembre 2011 démontrant un surplus de 5 016.95 \$ dans le fonds général et un déficit de 30 677.64 \$ dans le fonds d'eau et égout, il est proposé par le conseiller Wilfred Gaudet et appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet que l'on accepte les états financiers tel que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ii) **Approbation des déboursés de juin, juillet et août 2011**

Le Conseil municipal ayant pris connaissance des déboursés pour les mois de juin, juillet et août 2011, il est proposé par le conseiller Wilfred Gaudet et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'on recommande au Conseil municipal l'approbation des déboursés pour le fonds général suivant :

Juin	532 319.22 \$
Juillet	531 012.38 \$
Août	262 749.94 \$

et des déboursés pour le fonds d'eau et égout suivant :

Juin	142 322.40 \$
Juillet	173 128.06 \$
Août	58 982.56 \$

**Six (6) personnes pour et une (1) personne contre
Le conseiller Rémi Hébert vote contre la proposition
ADOPTÉE**

iii) **Plan quinquennal 2012/2016**

Le Conseil municipal ayant pris connaissance du Plan quinquennal 2012/2016, il est proposé par le conseiller Wilfred Gaudet et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'on adopte le Plan quinquennal 2012/2016 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) **Développement économique et touristique**

i) **Rapport du président(e) de comité**

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet procède à la lecture et dépose son rapport pour le comité Développement économique et touristique.

ii) **CAPA – Modification à l'arrêté adoptant le plan municipal**

a) **Présentation de la modification PID 20791182 (Service de soins du corps)**

Le maire procède à la présentation de la modification voulant être apportée au terrain portant le PID 20791182.

b) Modification à l'arrêté adoptant le plan municipal de Shippagan PID 20791182 (Services de soins du corps), autorisant la rédaction de l'arrêté modifiant le zonage municipal et fixant la réunion du 5 décembre 2011 pour examiner les oppositions aux projets d'arrêtés

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a décidé par voie de résolution adoptée le 6 septembre 2011, d'adopter une modification à l'arrêté adoptant le plan municipal et à en donner avis au public conformément aux prescriptions de l'article 25 de la Loi sur l'urbanisme dans le journal l'Acadie Nouvelle du 12 septembre 2011.

CONSIDÉRANT QU'il est aussi nécessaire de modifier l'Arrêté de zonage; et

CONSIDÉRANT QUE l'article 68 de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption de tels arrêtés modificateurs;

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé de la conseillère Bernice Doiron Chiasson que :

- a) soit rédigé en conséquence un arrêté portant modification de l'arrêté de zonage;
- b) le secrétaire municipal se charge au nom et pour le compte du Conseil, de faire publier dans les délais prescrits par l'article 68, les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 68 (2) de la Loi sur l'urbanisme;
- c) l'étude des objections aux projets d'arrêtés soit fixée au 5 décembre 2011 en la salle Ernest-Richard de l'Hôtel de Ville de Shippagan N.-B. à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Dossier Monsieur Alain Duguay (L J Doucet) – Autorisation pour cesser les procédures légales

Le Conseil municipal ayant pris connaissance de la correspondance du 27 septembre 2011 de la Commission d'aménagement de la Péninsule acadienne, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Wilfred Gaudet que l'on autorise à la CAPA de cesser les procédures légales entamées dans le dossier de Monsieur Alain Duguay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) Immeuble à logements pour jeunes avec défis de santé mentale

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal à l'intention de modifier l'arrêté adoptant le Plan municipal suite à une demande présentée par la Ville de Shippagan afin de « changer une zone d'habitation multifamiliale (RC) en une zone institutionnelle de proximité (INS-P). Les lots affectés par cette modification portent les numéros d'identification (NID) 20375986, 20453205, 20591772 et 20591780, lesquels sont situés sur le coin de la rue Bellefeuille et de l'avenue Hôtel de Ville de Shippagan. Le but de la modification est de permettre une résidence pour jeunes avec des problèmes de santé mentale. », il est proposé du conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Wilfred Gaudet qu'un arrêté soit rédigé à ce effet et, ladite modification soit présentée au public le 7 février 2012 à la salle Ernest-Richard à l'Hôtel de Ville de Shippagan, situé au 200, avenue Hôtel-de-Ville, Shippagan (N.-B.) à 19h; que le secrétaire municipal se charge, au nom et pour le compte du Conseil de faire publier l'avis public prescrit par l'article 25 de la Loi sur l'urbanisme dans le journal l'Acadie Nouvelle, indiquant l'intention du conseil, la date et le lieu de la présentation publique et que les oppositions au plan proposé pourront être présentées au conseil dans les trente (30) jours de la date de la présentation publique, en les faisant parvenir au bureau du secrétaire municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c) Environnement et Développement durable
i) Rapport du président(e) de comité

La conseillère Mireille Caron procède à la lecture et dépose son rapport pour le comité Environnement et Développement durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- d) Développement communautaire
i) Rapport du président(e) de comité

La conseillère Bernice Doiron Chiasson procède à la lecture et dépose son rapport pour le comité Développement communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Affaires nouvelles

- a) Embauche pour le poste de Coordonnateur du plan vert

Le Conseil municipal ayant pris connaissance de la recommandation du comité d'embauche pour le poste de Coordonnateur du Plan vert, il est proposé par la conseillère Mireille Caron et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'on accorde le poste à Madame Caroline Savoie pour la durée d'un an débutant le 24 octobre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- b) Demande du Centre de plein air les arpent de neige inc. – Pistes de ski de fond

Le Conseil municipal ayant pris connaissance d'une demande du Centre de plein aire les arpent de neige inc., voulant prolonger le tracer des pistes de ski de fond sur le terrain situé au Camping de Shippagan, il est proposé par la conseillère Bernice Doiron Chiasson et appuyé de la conseillère Mireille Caron que l'on accorde au club la possibilité de développer les nouvelles pistes de ski de fond, tel que présenté au conseil dans leur correspondance du 20 septembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c) Soumission pour l'huile de chauffage pour fournaise 2011/2012

Le Conseil municipal ayant pris connaissance de la soumission pour l'huile de chauffage pour fournaise 2011/2012, il est proposé par le conseiller Wilfred Gaudet et appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet que l'on accorde le contrat de l'huile de chauffage au plus bas soumissionnaire, La COOP de Caraquet au taux de 89,7 cent/litre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- d) Concession Cantine Centre Rhéal-Cormier – Association du Hockey mineur

Il est proposé par le conseiller Wilfred Gaudet et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le conseil municipal accorde le contrat de concession de la cantine au Centre Rhéal-Cormier à l'Association du Hockey mineur de la Péninsule acadienne-est pour les dates telles que stipulées au contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- e) 1^{re} lecture par son titre – Arrêté Corporation d'amélioration du Centre-ville – Budget 2012

Le Conseil municipal de la Ville de Shippagan ayant l'intention d'adopter un règlement No 74 (17) approuvant le budget d'opération pour la Corporation d'amélioration du centre-ville de Shippagan inc. pour l'année 2012 pour l'imposition d'une contribution extraordinaire pour les bâtiments non résidentiels dans la zone d'amélioration des affaires, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet que le règlement No 74 (17) soit adopté en 1^{re} lecture par son titre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) 2^e lecture par son titre – Arrêté Corporation d'amélioration du Centre-ville –Budget 2012

Le Conseil municipal de la Ville de Shippagan ayant l'intention d'adopter un règlement No 74 (17) approuvant le budget d'opération pour la Corporation d'amélioration du centre-ville de Shippagan inc. pour l'année 2012 pour l'imposition d'une contribution extraordinaire pour les bâtiments non résidentiels dans la zone d'amélioration des affaires, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Wilfred Gaudet que le règlement No 74 (17) soit adopté en 2^e lecture par son titre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Présentation – Hommage émérite

Le conseiller Rémi Hébert quitte son siège de conseiller à 19 h 45.

Le maire procède à une présentation en l'honneur du certificat Hommage émérite remis au conseiller Jean-Marc Mallet pour ses 20 années comme membre du Conseil municipal de la Ville de Shippagan.

10. Levée de l'assemblée

Le maire clôt la réunion à 19 h 55 et la parole est donnée au public.